Image not found or type unknown

signature de compromis demi ferme

Par **murphy**, le **30/12/2011** à **09:07**

Bonjour,
nous venons de recevoir notre compromis pour une demi ferme en résidence secondaire. Nous achetons ce bien en SCI. Ce bien a été divisé en deux lors d'une succession :nous devons donc (avant de construire une porte) accéder par la partie du voisin puis construire la séparation. A qui revient ce coût ?
Le compromis ne comporte pas de droit de passage pour notre partie (nous passons devant le voisin):le notaire indique qu'il n'a pas à nous interdire le passage:est-ce vrai?
Le bien est raccordé électriquement également chez le voisin:peut-il nous interdire l'accès?
Merci pour toute réponse!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés